



INSECTICIDES ET FONGICIDES HOMOLOGUÉS POUR LES CULTURES DE L'AUBERGINE ET DE LA CERISE DE TERRE EN 2012

Ce bulletin d'information présente la liste de la majorité des insecticides et des fongicides homologués dans ces légumes-fruits que sont l'aubergine et la cerise de terre. Les traitements de semences et les produits homologués contre les ravageurs rares ou occasionnels ne sont pas inclus.

Nouveaux fongicides pour 2012

- Homologation du fongicide QUADRIS TOP (azoxystrobine) pour lutter contre l'**alternariose** et l'**anthracnose**.
- Homologation du fongicide FONTELIS^{MC} (penthiopyrade) pour lutter contre la **pourriture grise** (*Botrytis cinerea*) et la **brûlure alternarienne** (*Alternaria solani*).
- Homologation du fongicide ZAMPRO^{MC} (amétoctradine et diméthomorphe) pour lutter contre le **mildiou** (*Phytophthora infestans*) dans la culture de l'aubergine.

Retrait de produit

Le MALATHION 500 E n'est plus homologué dans la culture de l'aubergine depuis octobre 2011. Toutefois, d'autres formulations de MALATHION sont encore homologuées pour cette culture.

Information sur les tableaux

Voici l'information que contiennent les tableaux :

Le **ravageur visé**. Les pesticides sont présentés selon le ou les ravageurs contre lesquels ils sont homologués.

Le **nom commercial** du produit.

Le nom de la **famille chimique** ainsi que le **groupe chimique**. Le numéro du groupe chimique identifie de façon rapide une famille chimique de pesticides. Lorsque des traitements répétitifs sont effectués pour réprimer une maladie ou un insecte donné, il est recommandé d'alterner des produits appartenant à des groupes chimiques différents. Ainsi, il est possible de limiter l'apparition de résistance d'un insecte ou d'une maladie à un pesticide. Les fongicides classés dans le groupe M (fongicides dit multisites) échappent à cette règle, car le risque de développer de la résistance est très faible, puisqu'ils agissent à plusieurs niveaux de développement du champignon et affectent de nombreuses fonctions vitales de ce dernier.

La **matière active** du produit.

Le **délai de réentrée au champ** correspond à l'intervalle minimal en heures requis entre l'application du produit et le retour des travailleurs dans le champ.

Le **délai d'application avant la récolte** représente l'intervalle minimum en jours devant être respecté entre la dernière application du produit et la récolte. Ce délai est établi pour éviter que des résidus de pesticides supérieurs aux normes soient présents dans l'aliment.

La **dose** d'application du produit, à l'hectare.

Le **nombre de traitements permis ou la quantité maximum** pouvant être appliquée par saison. Cette information permet d'effectuer un choix plus éclairé lors des prises de décision, si le produit choisi à des restrictions d'utilisation.

Les **indices de risque pour l'environnement (IRE) et pour la santé (IRS)**, issus de l'Indicateur de risque des pesticides du Québec (IRPeQ), informent sur l'impact d'un pesticide sur les vers de terre, les abeilles, les oiseaux et les organismes aquatiques. Plus le chiffre de l'indice est élevé, plus le risque est grand. Lorsque le produit permet l'usage de doses variables, les indices sont calculés selon la dose la plus élevée. Pour en savoir davantage, consultez le site Web suivant : <http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/602-IndicateurDeRisqueDesPesticides.pdf>.

Mises en garde

- Assurez-vous du bon fonctionnement et du réglage de votre pulvérisateur. Une pulvérisation mal faite peut être à l'origine d'une répression inadéquate des ravageurs ou de la présence de résidus de pesticides sur la récolte. Vous pouvez consulter la liste des personnes accréditées qui offre le service de réglage des pulvérisateurs, dans le cadre du projet Action Réglage (<http://www.agrireseau.qc.ca/agroenvironnement/documents/Action-reglage.pdf>).
- Selon la loi, vous ne devez utiliser que des produits homologués sur vos cultures et ces produits doivent toujours être utilisés en conformité avec l'étiquette fournie. Les doses maximales, le nombre maximum de traitements par saison et le délai avant la récolte doivent être rigoureusement respectés.
- Portez le matériel de protection approprié.

Ce bulletin d'information ne remplace pas l'étiquette des produits. En cas de divergence entre une information mentionnée ici et celle apparaissant sur l'étiquette d'un produit, cette dernière devra être utilisée. Le Réseau d'avertissements phytosanitaires décline toute responsabilité relative au non-respect de l'étiquette officielle.

***Conservez ce bulletin d'information.
Vous pourrez vous y reporter tout au long de la saison.***

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES
CATHERINE THIREAU, agronome – Avertisseuse solanacées
Productions en Régie Intégrée du Sud de Montréal enr. (PRISME)
111, rue Saint-Patrice, Sherrington (Québec) J0L 2N0

Téléphone : 450 454-3992, poste 25 – Télécopieur : 450 454-5216 – Courriel : cthireau@prisme.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome et Cindy Ouellet, RAP

© **Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document**
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Bulletin d'information No 01 – solanacées – 7 juin 2012



PRINCIPAUX INSECTICIDES HOMOLOGUÉS DANS LA CULTURE DE L'AUBERGINE

Ravageur(s) visé(s)	Nom commercial	Famille chimique (groupe chimique)	Matière active	Délai de réentrée (heures)	Délai avant la récolte (jours)	Dose de produit/ha	Nombre de traitements permis ou quantité maximum	IRE	IRS	
Doryphore de la pomme de terre	ADMIRE 240 F	Chloronicotinile (4A)	imidaclopride	24	70	7 à 10 ml/100 m de rang dans l'eau de transplantation	1 (au sol)	212	6	
	ALIAS 240 SC									
	GRAPPLE									
	GRAPPLE-2									
	CORAGEN	Diamides (28)	chlorantraniliprole	12	1	250 à 375 ml	4	91	4	
Doryphore de la pomme de terre et Punaise terne	SEVIN SL	Carbamate (1A)	carbaryl	24	1	1,25 à 6,4 L	ND	121	375	
	SEVIN XLR PLUS				2					
Doryphore de la pomme de terre et Fausse-arpenteuse	SUCCESS 480 SC	Spinosyne (5)	spinosad	12	1	83 à 182 ml	ND	112	4	
	ENTRUST 80W					50 g (doryphore) 109 g (f.-arpenteuse)	3		2	
Doryphore de la pomme de terre, Altise et Puceron	THIODAN 4EC	Cyclodiène chloré (2A)	endosulfan	48	2	1,5 à 2,75 L	ND	292	544	
	THIODAN 50 WP					1,0 à 2,25 kg			552	
	THIONEX 50W				216	27	1,1 à 2,25 kg	4,4 kg	289	513
	THIONEX EC				96		1,5 à 2,5 L	2		
Doryphore de la pomme de terre, Altise et Punaise terne	SEVIN XLR	Carbamate (1A)	carbaryl	24	2	1,25 à 6,4 L	ND	121	375	

ND : non disponible



PRINCIPAUX INSECTICIDES HOMOLOGUÉS DANS LA CULTURE DE L'AUBERGINE (suite)

Ravageur(s) visé(s)	Nom commercial	Famille chimique (groupe chimique)	Matière active	Délai de réentrée (heures)	Délai avant la récolte (jours)	Dose de produit/ha	Nombre de traitements permis ou quantité maximum	IRE	IRS
Puceron	ACTARA 25 WG	Chloronicotinile (4A)	thiaméthoxame	12	1	105 g	2	211	154
	MOVENTO 150 OD	Acides tétroniques (23)	spirotetramat			347 à 585 ml	1,17 L	1	115
	MOVENTO 240 SC					220 à 365 ml	730 ml		
	BELEAF 50SG	ND (9)	flonicamide		0	120 à 160 g	3	5	10
Puceron et Tétranyque	FYFANON 50 % EC	Organophosphatés (1B)	malathion	24	3	1,1 à 2,75 L	ND	144	103
	PRO MALATHION 50 EC		malathion	24	3	1,1 à 2,75 L	1		
	MALATHION 85 E		malathion	24	3	535 à 1345 ml	ND		
	NEUDOSAN COMMERCIAL	ND	acides gras	4	0	8,0 L		23	38
	SAFER'S TROUNCE	Pyréthrine (3)/ND	pyréthrines et acides gras	24	ND	5,0 L	46	88	
Puceron et Fausse-arpenteuse	MALATHION 25W	Organophosphatés (1B)	malathion	24	3	2,25 à 5,5 kg	ND	144	103
Puceron, Altise, Fausse-arpenteuse et Tétranyque	MALATHION 500	Organophosphatés (1B)	malathion	24	3	1,4 à 3,0 L	ND	144	110
Punaise terne	CYGON 480 AG	Organophosphatés (1B)	diméthoate	36	7	500 à 700 ml	ND	132	58
	CYGON 480								
	CYGON 480 EC						2		
	LAGON 480E								
Fausse-arpenteuse	DELEGATE WG	Spinosyne (5)	spinetoram	12	1	140 à 200 g	3	100	7
	RADIANT SC					290 à 420 ml			13
Tétranyque	OBERON	Acides tétroniques (23)	spiromesifen	12	7	500 à 600 ml	3 1,8 L	9	73

ND : non disponible



SOLANACÉES

PRINCIPAUX FONGICIDES HOMOLOGUÉS DANS LA CULTURE DE L'AUBERGINE

Ravageur(s) visé(s)	Nom commercial	Famille chimique (groupe chimique)	Matière active	Délai de réentrée (heures)	Délai avant la récolte (jours)	Dose de produit/ha	Nombre de traitements permis ou quantité maximum	IRE	IRS
Anthracnose, Brûlure alternarienne et Mildiou	CABRIO EG	Strobilurines (11)	pyraclostrobine	12	0	0,56 à 0,84 kg; jusqu'à 1,0 kg pour le mildiou	6	75	35
Anthracnose et Brûlure alternarienne	QUADRIS TOP	Triazole et Strobilurine (3 et 11)	azoxystrobine	12	1	625 ml	3	133	69
	INSPIRE	Triazole (3)	difénoconazole	12	0	292 à 512 ml	2,04 L	81	58
Brûlure alternarienne et Mildiou	CUIVRE 53W	Triazole (3)	sulfate de cuivre	12	1	4,0 kg	10	225	28
Brûlure alternarienne et Moisissure grise	FONTELIS	Anilide (7)	penthiopyrade	12	0	1,25 à 1,75 L	5,25 L	ND	6
	CANTUS WDG		boscalide	4		175 à 315 g; 420 g pour la moisissure	5	60	33
	SERENADE ASO	ND	<i>Bacillus subtilis</i>				8 à 15 L; 4 à 15 L pour la moisissure	ND	1
	SERENADE MAX			4,5 kg; 3,0 à 6,0 kg pour la moisissure					
Mildiou	ACROBAT 50 WP	Acide cinnamique (40)	diméthomorphe	12	0	450 g	5	40	13
	ZAMPRO	Acide cinnamique (40 et 45)	amétoctradine/diméthomorphe		4	1,0 L	3	ND	ND

ND : non disponible



SOLANACÉES

PRINCIPAUX INSECTICIDES HOMOLOGUÉS DANS LA CULTURE DE LA CERISE DE TERRE

Ravageur(s) visé(s)	Nom commercial	Famille chimique (groupe chimique)	Matière active	Délai de réentrée (heures)	Délai avant la récolte (jours)	Dose de produit/ha	Nombre de traitements permis ou quantité maximum	IRE	IRS
Puceron	ACTARA 25 WG	Chloronicotinile (4A)	thiaméthoxame	12	1	105 g	2	211	154
	ASSAIL 70 WP	Chloronicotinile (4A)	acétamipride		7	56 à 86 g	4	1	20
	MOVENTO 150 OD	Acides tétroniques (23)	spirotetramat		1	347 à 585 ml	1,17 L		115
	MOVENTO 240 SC					220 à 365 ml	730 ml		
	BELEAF 50SG	ND (9)	flonicamide		0	120 à 160 g	3	5	10
Puceron et Tétranyque	SAFER'S TROUNCE	Pyréthrine (-)	Acides gras et pyréthrines	24	ND	5,0 L	ND	46	88
Doryphore de la pomme de terre	CORAGEN	Diamides (28)	chlorantraniliprole	12	1	250 à 375 ml	4	91	4
	ENTRUST 80W	Spinosyne (5)	spinosad			50 g	3	112	2
	SUCCESS 480 SC					83 ml	ND	111	4
Tétranyque	OBERON	Acides tétroniques (23)	spiromesifen	12	7	500 à 600 ml	3 1,8 L	9	73

ND : non disponible



SOLANACÉES

PRINCIPAUX FONGICIDES HOMOLOGUÉS DANS LA CULTURE DE LA CERISE DE TERRE

Ravageur(s) visé(s)	Nom commercial	Famille chimique (groupe chimique)	Matière active	Délai de réentrée (heures)	Délai avant la récolte (jours)	Dose de produit/ha	Nombre de traitements permis ou quantité maximum	IRE	IRS
Brûlure alternarienne	INSPIRE	Triazole (3)	difénoconazole	12	0	292 à 512 ml	2,04 L	81	58
	QUADRIS	Strobilurine (11)	azoxystrobine		1	300 à 500 ml	3	52	14
	QUADRIS TOP	Triazole et Strobilurine (3 et 11)	azoxystrobine		625 ml	133		69	
Brûlure alternarienne et Moisissure grise	FONTELIS	Anilide (7)	penthiopyrade	12	0	1,25 à 1,75 L	5,25 L	ND	6
	CANTUS WDG		boscalide	4		175 à 315 g; 420 g pour la moisissure	5	60	33
	SERENADE ASO	ND	<i>Bacillus subtilis</i>			8 à 15 L; 4 à 15 L pour la moisissure	ND	1	ND
	SERENADE MAX					4,5 kg; 3,0 à 6,0 kg pour la moisissure			

ND : non disponible



SOLANACÉES